



Assignation divorce: Absence d'avocat

Par **Martine13**, le **06/02/2009** à **19:11**

Pour des raisons financières, je ne me suis pas fait représenter par un avocat à l'audience de conciliation.

Je viens de recevoir une assignation de divorce (rupture du lien conjugal) et n'ai toujours pas d'avocat.

Quelles peuvent en être les conséquences?

Merci d'avance de votre réponse

Par **ardendu56**, le **08/02/2009** à **18:19**

Un beau matin, vous vous réveillerez en étant divorcée sans avoir fait valoir vos droits.

Le divorce pour altération définitive du lien conjugal

Cette procédure permet d'obtenir un divorce malgré l'opposition de son conjoint et l'absence éventuelle de fautes. Elle ne peut être engagée que s'il y a rupture volontaire de la vie commune depuis au moins deux ans à la date de l'assignation.

La procédure est identique à celles pour faute ou sur demande acceptée.

Bien à vous.